

Catégories	Les gens de la Sounnah et du Groupe (Ahl as-Sunnah wal-Jamâ'ah)	Les gens de l'hypocrisie et de la dissension
La عقيدة (la croyance)	Le <i>Tawhîd</i> d'Allah et la lutte contre le <i>shirk</i> .	La pratique du <i>shirk</i> et de ses moyens.
Les tombes et les mausolées	ils n'autorisent pas de tourner autour des tombes (<i>tawâf</i>) ni de s'y attacher.	propagation de la visite des mausolées et recherche de bénédiction auprès d'eux.
Les lieux d'adoration	des mosquées dans lesquelles Allah est adoré seul.	des tombes et des <i>husayniyyât</i> comportant du <i>shirk</i> .
L'invocation (<i>ad-du'â</i>)	invoquer Allah seul et s'attacher à Lui.	invoquer les imams prétendument infaillibles et la famille du Prophète, et s'attacher à eux.
Le شعار (l'emblème)	la bannière « Lâ ilâha illa Allâh ».	les bannières des imams et de la famille du Prophète.
Le Coran	transmis par <i>tawâtur</i> , préservé par Allah, sans ajout ni diminution d'une seule lettre.	prétendre qu'il est altéré et affirmer l'existence d'un <i>mushaf</i> de Fâtima plus grand.
L'infaillibilité (<i>al-'iṣmah</i>)	pour les prophètes uniquement.	pour les prophètes, les douze imams et la famille du Prophète.
Les sources de la législation	le Coran, la Sounnah, l' <i>ijmâ'</i> (consensus) et le <i>qiyâs</i> (analogie).	les paroles des imams, les passions, les visions et les récits.
Le jugement (<i>al-qadâ</i>)	des tribunaux fondés sur le fiqh sunnite.	des tribunaux fondés sur le fiqh ja'farite.
La <i>taqiyyah</i> (dissimulation)	ils ne l'utilisent pas.	elle constitue les neuf dixièmes de la religion (selon eux), en apparence et en secret.
Les Compagnons et les Mères des croyants	obligation de les respecter, interdiction de les critiquer ou de se plonger dans ce qui s'est passé entre eux.	dénigrement de la plupart d'entre eux, insultes, <i>takfir</i> et attribution de sobriquets.

Les gens de l'hypocrisie et de la dissension	Les gens de la Sounnah et du (Ahl as-Sunnah wal-Jamâ'ah)	
un imam occulté, entré dans un souterrain à Sâmarrâ' depuis douze siècles, et qui en sortira à la fin des temps.	un homme de la famille du Prophète ﷺ qui n'est pas encore né ; Allah le réformera en une nuit.	Le Mahdî
'Îd de 'Âshûrâ' (la mort d'al-Ḥusayn) et d'autres.	'Îd al-Fiṭr et 'Îd al-Aḍḥâ uniquement.	Les fêtes ('Îd)
des ajouts d'expressions qui varient d'un groupe à un autre et d'un lieu à un autre.	l' <i>adhân</i> de Bilâl et d'Abû Maḥdûrah, tel que le Prophète ﷺ le leur a enseigné.	L' <i>adhân</i> (appel à la prière)
la prosternation spécifiquement sur la terre de Karbalâ'.	la prosternation sur la terre et sur tout endroit pur.	La prosternation (<i>as-sujûd</i>)
le pèlerinage vers Karbalâ' et d'autres lieux qu'ils vénèrent.	le pèlerinage vers la Maison d'Allah à La Mecque uniquement.	Le pèlerinage (<i>al-ḥajj</i>)
pour rechercher la bénédiction des tombes, invoquer les morts et tomber dans le <i>shirk</i> .	pour se rappeler la mort et invoquer en faveur des morts.	La visite des tombes
autorisé, même pour une heure de la journée.	interdit, en raison de l'interdiction du Prophète ﷺ et des méfaits qu'il comporte.	Le mariage temporaire (<i>nikâḥ al-mut'ah</i>)
ils se rapprochent d'Allah — selon leur prétention — en se frappant et en se faisant saigner le jour de 'Âshûrâ'.	cela n'est pas permis ; il est obligatoire de préserver son âme.	Se frapper et faire couler le sang

